

Résolution sur la situation des libertés en Algérie

2019/2927(RSP) - 28/11/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des libertés en Algérie. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew et ECR.

Le Parlement a condamné vivement l'arrestation arbitraire et illégale, la détention, les intimidations et les attaques de journalistes, de syndicalistes, d'avocats, d'étudiants, de défenseurs des droits de l'homme et de la société civile ainsi que de tous ceux qui participent aux manifestations pacifiques du mouvement «Hirak», qui ont commencé le 16 février 2019, dix jours après l'annonce de la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel.

Le Hirak constitue le plus grand mouvement de protestation en Algérie et bénéficie d'un large soutien. Les manifestants réclament la fin de la corruption et dénoncent le manque de possibilités d'engagement politique, les taux élevés de chômage et la répression des manifestations, et exigent un cadre pluraliste et ouvert à tous pour préparer des élections libres, dans le contexte d'une transition politique plus large.

Le Parlement a demandé aux autorités algériennes la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes inculpées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, ainsi que les autres manifestants pacifiques, défenseurs des droits de l'homme et journalistes arbitrairement détenus alors que leurs activités sont autorisées par le droit algérien et conformes aux instruments internationaux en matière de droits de l'homme que l'Algérie a ratifiés.

Les autorités algériennes ont été invitées à assurer l'indépendance de la justice et à :

- mettre fin à toute forme d'intimidation, y compris le harcèlement judiciaire et législatif, l'incrimination ainsi que les arrestations et les détentions arbitraires à l'encontre des manifestants pacifiques ;
- modifier la loi n° 91-19 du 2 décembre 1991 afin d'en supprimer toutes les restrictions aux manifestations pacifiques qui ne sont pas absolument nécessaires ou proportionnées ;
- supprimer toute forme de recours excessif à la force par les forces de l'ordre lors de la dispersion de rassemblements publics.

Le Parlement a également demandé l'arrêt des violations de la liberté de culte des chrétiens, des ahmadis et d'autres minorités religieuses. Il a invité les autorités algériennes à garantir le plein exercice de la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction à tous ceux à qui elle est garantie par la Constitution algérienne et par le pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Service européen pour l'Action extérieure, la Commission et les États membres ont été invités à soutenir les groupes de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les manifestants, ainsi qu'à suivre de près la situation des droits de l'homme en Algérie en moyen de tous les instruments disponibles, dont l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Les députés ont demandé qu'une solution soit trouvée à la crise sur la base d'un processus politique pacifique et ouvert.